



Hebdo n° 156 - Jeudi 12 mai 2022

A la Une

NAVRANT !

C'est encore dans les médias, et malgré nos reproches répétés, que nous découvrons par la voix du ministre Blanquer le retour des mathématiques dans le tronc commun de 1ère, et ce dès la rentrée 2022.

La méthode démontre une fois de plus le peu de considération du Ministère pour ses cadres. Par ailleurs, cette annonce bien trop tardive révèle un manque de respect envers les élèves, les familles, les cadres académiques et les personnels de direction en charge de la mise en œuvre de cette décision.

Aucune information préalable n'a été donnée ni aux élèves ni aux familles alors qu'ils sont en train de choisir, ou ont déjà choisi, leurs futurs enseignements de spécialité pour l'an prochain. La conséquence immédiate est aussi un surplus de travail considérable pour les équipes en plein tunnel d'examens nationaux.

Quid des ressources humaines en mathématiques, vu la pénurie des effectifs au sein de cette discipline ? Les élèves vont-ils continuer à choisir la spécialité Maths ? Et quel avenir pour les mathématiques complémentaires en terminale ? Quid des conséquences des choix des élèves pour le supérieur ?

Rien ni personne n'est prêt pour la rentrée 2022. Une fois de plus, le politique l'emporte sur la raison et le bon sens ! C'est encore une fois navrant !

École inclusive : le SNPDEN-UNSA dit « non » et quitte le groupe de travail ministériel. Nous devons être entendus !!

Hier mercredi 11 mai, le SNPDEN-UNSA a choisi, contrairement à ses habitudes, de quitter le 5e groupe de travail consacré au PIAL.

Nous avons été demandeurs d'avancées concrètes depuis le mois de décembre, mais malgré de très nombreuses remarques, nous n'avons pas été entendus, y compris auprès du cabinet du Ministre.

Les personnels de direction ne peuvent, ne pourront pas poursuivre leurs missions de pilote de PIAL sans reconnaissance.

L'école inclusive est pour nous un sujet d'ampleur, une question fondamentale. Son traitement est à l'image de ce que les personnels de direction vivent au quotidien, un empilement de missions souvent

chronophages, sans aucun retour de notre institution. Nous voulons que les moyens soient à la hauteur des ambitions de notre société, y compris pour nous pilotes de PIAL.

A la veille du CSN, nous voulions signifier à nos autorités que le SNPDEN-UNSA défend l'intérêt des collègues et leur quotidien. Ce sujet sera au cœur de nos débats et préoccupations dans les jours qui viennent.

Autres

M@DOS promotion 14 : inscriptions jusqu'au 3 juillet 2022 !

M@dos (Management des organisations scolaires) est un dispositif de master 2 interdisciplinaire destiné prioritairement aux cadres de l'éducation, et particulièrement aux personnels de direction. Portée par une équipe d'enseignants experts de leur champ disciplinaire et une équipe d'accompagnement dédiée, cette formation hybride (80 % à distance) sur deux ans se construit sur de nombreuses activités ancrées dans le contexte professionnel des personnels de direction et sur des travaux essentiellement collaboratifs. Le SNPDEN-UNSA a toujours apporté son soutien à cette formation largement en « e-learning », qui correspond à l'idée qu'il se fait d'une formation de cadres de l'éducation. **Descriptif et modalités d'inscription ci-après. [Lire la suite \(adhérent\(e\)s\)](#)**

Prochain RV des Mardis de l'IH2EF : Communiquer en période sensible

Le management est le cœur des métiers des cadres de l'Éducation nationale. Il fait ainsi partie intégrante de nos missions quotidiennes.

Dans un environnement complexe et en permanente évolution, il est aujourd'hui nécessaire de permettre à chaque personnel d'encadrement de développer et/ou de consolider ses compétences managériales. Être manager, c'est aussi cultiver des compétences en termes de communication, qu'il s'agisse de communication de crise ou plus largement de communication sensible sur des sujets plus délicats, potentiellement sources de crise.

Telle est la thématique du prochain direct de l'IH2EF qui se tiendra le mardi 17 mai 2022 de 17h à 18h. [Lire la suite \(adhérent\(e\)s\)](#)

Agenda

Jeudi 12 mai 2022

- Stage juridique du SNPDEN-UNSA (1/2)
- Congrès exceptionnel du SNES-FSU

Vendredi 13 mai 2022

- Stage juridique du SNPDEN-UNSA (2/2)
- Secrétariat national du SNPDEN-UNSA

Lundi 16 mai 2022

- Exécutif syndical national
- Conseil syndical national
- Commission de vérification des comptes

Mardi 17 mai 2022

- Conseil syndical national
- Commission de vérification des comptes
- Hommage aux 30 ans du SNPDEN-UNSA

Mercredi 18 mai 2022

- Conseil syndical national
- Réunion Multilatérale DGESCO - Projets de textes mobilité internationale des lycéens

Action syndicale à venir

Lundi 23 mai 2022/9h - Webinaire - "Mettre en place le CET pour les personnels de direction" - Inscription [ICI](#)

Actualités

Infolettre UNSA Retraités

Retrouvez en lien le n° [84](#) de Mai 2022 de l'infolettre UNSA Retraités. **Au sommaire** : retour sur le premier mai et les élections, la pétition pour une revalorisation des retraites au 1er juillet, les solidarités de voisinage en période de crise sanitaire, le thème de la semaine bleue 2022, la sécurité sanitaire et les pratiques de l'industrie agro-alimentaire. [Infolettre UNSA Retraités 84](#)

Contrastes, pénuries et morcellement : le tableau sombre de la Cour des comptes au sujet des inspecteurs du ministère de l'Éducation nationale.

Dans un [référé du 13 janvier 2022](#) adressé au ministre de l'Éducation nationale et paru le 3 mai, la Cour des comptes fait le bilan de deux enquêtes coordonnées réalisées en 2021 sur les « inspecteurs territoriaux des 1er et 2nd degrés » - on comprendra ici les IEN et les IA-IPR. Et, le moins que l'on puisse dire, c'est que le constat opéré n'est pas à l'avantage du Ministère !

Si le « rôle [...] déterminant » de ces 3650 personnels d'encadrement est d'emblée reconnu, celui-ci se trouve considérablement amenuisé dans le cadre des observations et recommandations faites par la Cour des comptes au Ministre. [Lire la suite \(adhérent\(e\)s\)](#)

Agents contractuels de l'État : de nouveaux droits !

Paru au Journal Officiel du 26 avril, le [décret 2022-662 du 25 avril 2022](#) actualise le [décret 86-83 du 17 janvier 1986](#) relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat.

Compte tenu des évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis 2014, ce décret comporte des dispositions transposant aux agents contractuels les évolutions issues de la loi de transformation de la fonction publique. Il étend, par ailleurs, aux agents contractuels certains droits garantis aux agents titulaires.

Ci-après les modifications essentielles apportées par ce texte. [Lire la suite \(adhérent\(e\)s\)](#)

Textes signalés

À signaler notamment au [BO 19](#) du 12 mai 2022, la [circulaire du 25 avril](#) relative à l'organisation de l'accès à la diplomation des candidats apprentis et stagiaires de la formation professionnelle continue... [Et aussi...](#)

[cliquez ici pour vous désabonner.](#)